

Passerelle Transport de voyageurs

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFTRAL CFA TL - BRIVE

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

- Titulaire des permis de conduire des catégories C ou CE et D ou DE en cours de validité ou de permis reconnus en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route - Et d'une CQC du TRM - Ou d'un permis de conduire d'un Etat Membre de l'U.E, SUISSE, d'un des 3 pays de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) sur lequel apparait le code 95 - Ou d'un titre ou diplôme, prévu par l'arrêté du 26 février 2008 modifié fixant la liste des titres et diplômes admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs - Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire de la catégorie D ou de la catégorie DE peuvent s'inscrire en formation complémentaire "passerelle" voyageurs sur présentation de « l'exemplaire école de conduite » du certificat d'examen du permis de conduire attestant de leur réussite à l'examen du permis de conduire de l'une de ces catégories.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Permettre au conducteur d'acquérir ou de compléter les connaissances et les compétences nécessaires et préalables à l'accès au secteur du transport de voyageurs par : - Le perfectionnement à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, - La connaissance, l'application et le respect des réglementations et des règles relatives à la santé, la sécurité routière, l'environnement économique et l'organisation du marché du secteur du transport. (Arrêté du 3 janvier 2008 - modifié)

Contenu et modalités d'organisation

Identifier les objectifs et étapes de la formation Mettre en oeuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité Appliquer les réglementations en vigueur dans le transport routier de voyageurs Mettre en oeuvre les principes de prévention des risques physiques, les règles de sécurité routière et environnementales Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise Evaluer les acquis de la formation Bilan et synthèse de la formation

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs - **Sans niveau spécifique**

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00437606	du 01/01/2024 au 31/12/2025	Brive-la- Gaillarde (19)	AFTRAL CFA TL - BRIVE		MON COMPTE FORMATION	FPC